



A Paris, le 12 Avril 2019
Madame GILARDI
Directrice de l'hôpital ROBERT DEBRÉ
48 boulevard Sérurier
75019 PARIS

Monsieur HIRSCH
Directeur général
Assistance publique des hôpitaux de Paris
3 avenue victoria
75004 PARIS

Objet :

Préavis de grève pour le personnel paramédical de jour et de nuit des urgences pédiatriques de l'hôpital Robert Debré.

Madame, Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir accuser réception du présent préavis conformément au 3^e alinéa de l'article 3 de la loi n°777 du 31 juillet 1963.

Revendications :

1. Effectif de 10 IDE/IPDE et 8 AXP/AS tout au long de la période hors épidémies hivernales. Effectif à 12 IDE/IPDE et 10 AXP/AS en période hivernale. Adaptation des effectifs en fonction de l'activité du SAU et du référentiel SAMU Urgences de France.
2. Remplacement systématique des absences de longues durées de type congés maternité, congés bonifiés et arrêts maladies.
3. Mise en stage systématique du personnel soignant nécessaire au maintien d'un effectif décent et formé sur le SAU.
4. Effectif de 3,5 cadres de santé le jour et 1 cadre de santé permanent de nuit dédié uniquement au SAU.
5. Reconnaissance du travail au SAU, avec ses spécificités et ses risques associés de jour comme de nuit par une prime de 300 euros nets par mois.
6. Défisicalisation du Compte Epargne Temps lorsque l'agent choisit d'être payé et paiement de celui-ci en tarif de nuit pour les agents de nuit.
7. Compensation financière pour les repas en lien avec l'amplitude horaire.

8. Prise en compte du temps de transmission et habillage/déshabillage, et autre temps de dépassement des horaires fixes (réunion, groupe de travail etc.) En rémunération sur le salaire ou doublé en temps de repos.
9. Prise en compte de maladie professionnelle comme « Burn-out » car réduction de la prime.
10. Respect du temps de travail du personnel paramédical : 11 nuits de travail pour la nuit et 13 jours en journée sur 28 jours.
11. Mise en place d'un agent de sécurité 24H/24H 7J/7J au SAU avec accompagnements de agents dans les démarches à réaliser contre les agressions verbales et /ou physiques subies. Rémunération en heures supplémentaires du temps passé à déclarer ces violences. (Temps de dépôt de plainte...), Mise en place de médiateurs sociaux 24h/24h
12. Restructuration des locaux du SAU ainsi que de l'entrée de l'hôpital pour une sécurité optimale.
13. Augmentation des moyens matériels : remplacement systématique et rapide du matériel défectueux.
14. Instauration du pouvoir décisionnel de l'équipe paramédicale concernant les changements dans le service.
15. Fluidification du circuit patient au SAU
16. Revenir à notre cœur de métier (Création d'un poste de logisticien(ne), codification à faire par des agents administratifs).
17. Valorisation des promotions permettant l'évolution professionnelle des soignants avec augmentation des financements pour ces formations (IDE, IPDE, IADE, IBODE, cadre de santé), facilitation de l'accès à la formation par des remplacements.
18. Renforcement de l'aide disponible sur l'hôpital concernant les problèmes prédominant des barrières de langue avec les enfants et leurs parents (mise à jour des traducteurs disponibles, personnes ressources d'astreintes).

**Ce préavis de grève déposé le 15 avril 2019, prendra effet dans 5 jours francs.
La grève débutera le 20 avril à minuit et pour une durée illimitée.**

Equipe paramédicale des urgences pédiatriques de ROBERT DEBRE

Pour SUD-CFDT-CGT, organisations syndicales représentatives de l'hôpital